

# **CONTRAT PEDAGOGIQUE**

## Entre:

L'école de Génie industriel 46 avenue Félix Viallet 38000 Grenoble Représentée par Abdourahim SYLLA, Responsable pédagogique 1ère année

d'une part,

<u>Et</u>

Madame Andréa DENIS

d'autre part

est conclu le présent contrat :

#### ARTICLE 1 : NATURE et OBJET DU CONTRAT

Le jury de première année qui s'est réuni le 12/07/2022 a autorisé le redoublement de Andréa Denis sur la base des conditions suivantes :

# Les notes des UE suivantes sont conservées pour l'année 2022-2023 :

- UE Génie industriel expériences et méthodes
- UE Projets Semestre 5
- UE Modélisation mathématique et informatique
- UE Économie et sociologie
- UE Introduction aux fondamentaux de l'ingénierie système
- UE Développement personnel et international Semestre 5
- UE Génie industriel d'un produit 2 Semestre 6
- UE Ingénierie système : réalisation
- **UE Organisations industrielles**
- UE Développement personnel et international Semestre 6
- UE Mesure des performances et décisions
- UE Qualité et outils de l'amélioration continue

## Les UE non validée en 2021-2022 seront repassées en 2022-2023 :

oul-

UE Mathématique et informatique décisionnelles CTD G2 / Projet an cadri G2

Par ailleurs, le jury encourage vivement Madame Andréa Denis à faire de cette année une opportunité d'expérience professionnelle, avec une recherche de stages ou d'emplois compatibles avec le suivi de l'UE manquante.

Fait en 2 exemplaires à Grenoble, le 30/09/2022

L'étudiant

Le responsable pédagogique de 1ère année